BbGS

Conseils pour la protection de la santé au travail

Barbara Krause-Lüthy
Dr en Sciences naturelles ETH,
Biochimiste Master of Advanced Studies en Travail et santé (MAS A+G) ETH

Évaluation des risques relatifs à l'utilisation d'anticoagulants comme rodenticides

Mandant :
Fédération suisse des désinfestateurs VSS/FSD

Sommaire

1. Remarques préliminaires
2. Annexes
3. Introduction
4. Évaluation
5. Mesures

Hombrechtikon,

B. Krause

le 9 août 2018

Barbara Krause

Barbara Krause, Badstrasse 24, 8634 Hombrechtikon ; tél. : 055 244 14 86, GSM : 079 334 94 15 ; barbara.krause@bbgs.ch ; www.bbgs.ch

1. Remarques préliminaires

Le présent article repose sur des documents écrits de l'entreprise Anticimex et sur des recherches en ligne. La manière dont les collaborateurs manipulent les appâts n'a pas été observée ; les conclusions sont tirées des instructions. Il y a lieu de partir du principe que la durée de l'utilisation des rodenticides sera différente selon les entreprises et les situations. Dès lors, dans les mesures, l'objectif poursuivi est d'aller au-delà de la protection strictement indispensable à condition que cela ne gêne pas considérablement le travail et que cela soit financièrement viable.

2. Annexes

- Exemple d'instructions
- Photos de l'équipement de protection individuelle

3. Introduction

Les hydroxycoumarines inhibent l'action de la vitamine K et donc la coagulation. En médecine, elles sont utilisées dans la prévention de la thrombose.

On s'en sert aussi comme poison contre les rongeurs étant donné que leur effet, telles des hémorragies internes qui entraînent la mort, est tellement retardé que les animaux ne peuvent plus établir de lien avec la prise du produit.

Comme l'effet anticoagulant n'est pas souhaitable pour les personnes en bonne santé, il faut veiller à ce que les substances ne soient pas absorbées en cours de manipulation.

C'est particulièrement le cas durant la grossesse, car elles traversent sans entrave la barrière placentaire et peuvent causer des malformations chez le fœtus.[1]

Pour cette raison, ces substances portent désormais, depuis 2018, la mention de danger 360D (« Peut nuire au fœtus ») lorsque leur concentration dépasse 0,003 % (les substances utilisées dans la lutte professionnelle contre les nuisibles ont une concentration de 0,005 %).[2] Cette classification ne repose pas sur des expérimentations animales et les conclusions qui en sont déduites concernant des effets éventuels sur l'homme, mais proviennent d'études réalisées auprès de femmes qui ont pris des anticoagulants pendant leur grossesse. Elle doit donc être prise au sérieux.

La dose journalière du produit lorsqu'il est utilisé comme anticoagulant est contenue dans 1 à 5 appâts, selon le dosage des patients et la taille des appâts. Le risque d'atteinte au fœtus même avec des doses inférieures au dosage habituel n'a été ni prouvé ni réfuté. Dans de telles situations, un facteur de sécurité est généralement appliqué.

4. Évaluation

C'est au cours des premières semaines que les dommages causés au fœtus par des substances chimiques sont les plus graves,
d.h. alors que l'on n'a parfois pas encore constaté la grossesse. Par conséquent,

[1] www.chemicalbook.com/ProductMSDSDetailCB0413732_EN.htm

[2] Par exemple, 50 ppm 4-hydroxy-3-(3-(4'-bromo-4-biphénylyl)-1,2,3,4-tétrahydro-1-naphthyl)coumarine
Numéro de classement : 607-172-00-1, CAS : 56073-10-0, CE : 259-980-5, contenu dans le Murin Facoum : Deutsche Gesetzliche Unfallversicherung:IFA Report 1/2018 Gefahrstoffliste 2018 Gefahrstoffe am Arbeitsplatz (p. 192)

prendre des mesures seulement après que la collaboratrice a informé son employeur de sa grossesse ne sert déjà plus à rien. Les substances doivent toujours être manipulées de manière suffisamment sûre pour exclure tout dommage. Comme cet étiquetage ne s'applique qu'à partir d'un seuil de 0,003 %, les femmes en âge de procréer peuvent aussi manipuler ces rodenticides à condition de respecter scrupuleusement les mesures de protection nécessaires.

Ces substances étant également toxiques pour les collaborateurs et les collaboratrices qui ne sont pas enceintes et pouvant irriter la peau et les yeux, les mesures de protection doivent s'appliquer à tous.

Le poison liposoluble est rapidement absorbé par la peau. Le contact avec la peau est donc la principale voie d'absorption.

Les restes de produits, qui atteignent indirectement les mains après des contacts entre des vêtements ou des surfaces et des gants contaminés, peuvent également être absorbés par voie orale. De minuscules gouttelettes d'eau de lavage produites lors du nettoyage de boîtes ou de locaux pourraient également être absorbées par les voies respiratoires.

Le risque de contamination est beaucoup plus faible lors de la manipulation d'appâts frais que lors du remplacement et de l'élimination d'appâts entamés et du nettoyage des boîtes et des locaux pour les débarrasser des restes d'appâts étant donné que le grignotage par les rongeurs peut produire de plus petites particules.

Si les mesures de protection individuelles sont respectées et les EPI correctement utilisés, aucune exposition dangereuse n'est à craindre.

5. **Mesures** :

Les mesures ne s'appliquent pas seulement aux femmes en âge de procréer étant donné que les irritations cutanées et l'effet anticoagulant concernent tout le monde.

- Mettre à jour toutes les fiches de données de sécurité.
- Mettre à jour les instructions internes.
- Former à nouveau les collaborateurs et en garder une trace écrite.
- Toujours utiliser les équipements de protection individuelle, même pour nettoyer les boîtes.
- Enlever et éliminer correctement les gants de protection et former les collaborateurs à ce sujet.
- Ne pas utiliser de gants en latex (risque d'allergies).
- Ne rien toucher avec les gants contaminés que l'on peut aussi toucher sans gants.
- Pour manipuler des restes d'appâts, porter une blouse de protection que l'on enlève ensuite de manière à ce que l'extérieur soit tourné vers l'intérieur.
- Informer du danger les tiers qui doivent pénétrer dans les pièces où sont disposés les appâts. Il convient également d'en conserver une trace écrite par souci de sécurité juridique.
- Si de la poussière ou des gouttelettes contenant du rodenticide se dégagent lors de travaux de nettoyage, le port d'un masque et de lunettes de protection est également recommandé. La dose critique a peu de chance d'être atteinte dans la mesure où ce travail ne dure pas toute une journée. La protection sert ici surtout à rassurer.